

Grosse und noch grössere Risiken



Roger Pfammatter
Geschäftsführer SWV,
Directeur ASAE

Es sind geschichtsträchtige Zeiten, die uns das neuartige Coronavirus Sars-CoV-2 beschert. Die weltweit explosionsartige Ausbreitung des Krankheitserregers hat scheinbar sämtliche Regierungen überrascht und zu drastischen Massnahmen bewogen. Auch der Schweizer Bundesrat hat Mitte März mit Einführung des Notrechts reagiert: Per Verordnung wurden die Grenzen geschlossen, die Schulen dicht gemacht, der Betrieb von Läden und Restaurants verboten und sogar Ansammlungen von mehr als fünf Personen untersagt. Es ist dies der grösste Eingriff in die Grundrechte seit dem zweiten Weltkrieg – Teilmobilmachung der Armee und Abbruch der Frühlingssession des Parlaments inklusive.

Die vom Bundesrat beschlossenen und vom Parlament in einer Sondersession inzwischen legitimierten Hilfsprogramme belaufen sich bis jetzt auf 69 Milliarden Franken. Das entspricht in etwa dem Jahresbudget des Bundes, was die immense Dimension der drohenden wirtschaftlichen Schäden verdeutlicht. Dabei war eine solche Pandemie durchaus auf dem Radar der zuständigen Behörden. So weist der Risikobericht des Bundesamtes für Bevölkerungsschutz aus dem

Jahre 2015 eine Pandemie mit neuartigem Virus als zweitgrösstes Risiko für die Schweiz aus, noch vor den ebenfalls weit oben rangierten Szenarien Erdbeben, Reaktorunfall und Hochwasser.

Und welches ist das grösste ausgewiesene Risiko? Es ist eine Strommangellage im Winter. Bei ähnlicher Eintretenswahrscheinlichkeit ist der geschätzte Schaden im Vergleich zur Pandemie mehr als doppelt so gross. Zwar sind die Zahlen solcher Risikoanalysen nicht für bare Münze zu nehmen, aber die Analysen dienen sehr wohl dem Erkennen der grössten Risiken und – im Idealfall – der Behebung von nicht tragbaren Versorgungsdefiziten. Der Versorgungssicherheit mit Strom gebührt diesbezüglich deutlich mehr Aufmerksamkeit. Die laufende Revision des Energiegesetzes (vgl. dazu die Mitteilung im Nachrichtenteil sowie die Einschätzung des SWV ab Seite 137 in diesem Heft) und die kommende Revision des Stromversorgungsgesetzes sind eine Gelegenheit zur Nachbesserung. Investitionen in die Versorgungsinfrastruktur, insbesondere in die systemrelevante Wasserkraft, müssen wieder attraktiv werden. Dann ist das grösste Risiko der Schweiz nicht nur erkannt, sondern auch reduziert.

Risques majeurs et risques encore plus importants

Nous vivons des moments historiques apportés par le nouveau coronavirus Sars-CoV-2. La propagation explosive de l'agent pathogène dans le monde entier a apparemment surpris tous les gouvernements et les a incités à prendre des mesures drastiques. À la mi-mars, le Conseil fédéral suisse a également réagi en introduisant le droit d'urgence: par ordonnance les frontières et les écoles ont été fermées, les magasins et les restaurants ont dû cesser leurs opérations et même les rassemblements de plus de cinq personnes ont été interdits. C'est la plus grande atteinte aux droits fondamentaux depuis la seconde guerre mondiale – comprenant aussi la mobilisation partielle de l'armée et l'annulation de la session de printemps du Parlement.

Les programmes d'aide décidés par le Conseil fédéral et désormais légitimés par le Parlement lors d'une session extraordinaire s'élèvent à ce jour à 69 milliards de francs. Cela équivaut à peu près au budget annuel de la Confédération, soulignant l'ampleur immense des menaces de dommages économiques. Pourtant, une telle pandémie était bien dans le viseur des autorités responsables. Ainsi, le rapport de risque 2015 de l'Office fédéral de la protection de la popula-

tion identifie une pandémie avec un nouveau type de virus comme le deuxième risque majeur pour la Suisse, avant même des scénarios tels qu'un tremblement de terre, un accident nucléaire et une inondation.

Et quel est le plus grand risque identifié? Il s'agit d'une pénurie d'électricité en hiver. Avec une probabilité d'occurrence similaire, les dommages estimés sont plus de deux fois supérieurs à ceux de la pandémie. Ces chiffres ne peuvent être pris au pied de la lettre; mais les analyses servent à identifier les risques majeurs et – idéalement – à remédier aux déficits. À cet égard, la sécurité de l'approvisionnement en électricité mérite beaucoup plus d'attention. La révision en cours de la Loi sur l'énergie (cf. le communiqué dans la section «Actualités» et la prise de position de l'ASAE dès la page 137 de ce numéro) et celle de la Loi sur l'approvisionnement en électricité sont une opportunité d'amélioration. Les investissements dans l'infrastructure d'approvisionnement, en particulier dans le secteur crucial de l'énergie hydraulique, doivent redevenir attractifs. Ainsi, le plus grand risque pour la Suisse sera alors non seulement reconnu, mais également réduit.